



Le Secrétaire Général

...../SG.4

CONFIDENTIEL

الكتاب العام

11.09.2013

A

Monsieur le Ministre

Objet : USA/ Rencontre avec la Directrice des Affaires Nord-Africaines du *Département d'Etat Américain*.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai reçu ce jour, à sa demande, Madame **Susannah Cooper**, Directrice des Affaires Nord-Africaines au *Département d'Etat Américain*, accompagnée du Chargé d'Affaires ainsi que du Conseiller politique à l'Ambassade américaine à Rabat, Messieurs **Matthew Lussenhop** et **David Greene**.

La visite de Mme Cooper a permis aux deux parties d'aborder les questions suivantes :

1. Nouveau contexte régional de la nomination de Mme. Cooper :

- J'ai souligné que la nomination de Mme *Cooper* comme nouvelle Directrice des Affaires Nord-africaines du *Département d'Etat* américain, intervient dans un contexte régional chargé et marqué par de profondes mutations après le passage du « printemps arabe » :
 - Il s'agit d'un moment charnière tant pour le positionnement des États-Unis que pour les pays de la région qui tentent de trouver une sortie de crise (politique, économique, sécuritaire, sociale, etc.).
 - Malgré les conflits qui perdurent, la région présente aujourd'hui, et après deux ans de luttes aux issues différentes, autant de défis que d'opportunités à saisir dans le cadre de coopérations renouvelées et diversifiées.
 - Le Maroc, se dégageant comme un partenaire fiable et stable dans un environnement immédiat turbulent, est plus que jamais en faveur d'une collaboration accrue avec les Etats-Unis, notamment en vue de consolider les acquis mais aussi pour réaliser des avancées majeures et durables dans le processus de réformes enclenchées dès l'accession de Sa Majesté le Roi au Trône.
 - Le monde globalisé d'aujourd'hui impose aux Etats d'approfondir leur coopération, car les problèmes régionaux et mondiaux ne peuvent être résolus que de manière collective et intégrée.
- A cet égard, la responsable américaine a félicité la trajectoire poursuivie par notre pays de manière unie, depuis l'éclatement des protestations populaires en Afrique du nord et qui ont érigé le Maroc comme un modèle démocratique régional dans plusieurs domaines (réformes, protestations pacifiques, référendum populaire, renforcement de la promotion et de la protection des droits de l'homme, etc.).
- Elle a exprimé que :
 - le Maroc pourrait, selon elle, faire bénéficier de son expérience d'autres pays de la région pour aider à la réalisation de transitions politiques durables ;
 - Washington est très satisfaite, y compris au vu de la teneur et la réussite des discussions tenues lors de la précédente visite de Mme **Wendy Sherman** au Maroc, des nouvelles perspectives de dialogue ouvertes et des nouvelles dynamiques enclenchées entre les responsables des deux pays ;
 - les Etats-Unis se réjouissent de l'agrément par notre pays de M. **Dwight Bush** et de son arrivée imminente en tant que nouvel Ambassadeur des Etats-Unis au Maroc (après sa confirmation par le Sénat) ;
 - M. *Bush* connaît et apprécie le Maroc et apportera une importante valeur ajoutée au renforcement des relations bilatérales ;
 - le choix de nomination de M. *Bush*, qui entretient d'étroites relations avec *Obama* et son Administration, dénoterait du souci des États-Unis de mettre des éléments brillants au service de la relation bilatérale avec notre pays.

2. Volet bilatéral :

- Concernant la relation bilatérale et le *Dialogue stratégique*, les parties marocaine et américaine ont convenu de l'importance de ce qui suit :
 - ériger le *Dialogue stratégique* en une plateforme de discussions prioritaire aux deux pays ;
 - préalablement identifier et définir des thématiques et des champs d'action concrets capables de faire une différence en apportant une plus-value à ce partenariat ;
 - mieux préparer les réunions des groupes de travail du *Dialogue stratégique* ;
 - engager des réflexions toujours plus stratégiques (y compris le lancement effectif de l'UMA) car l'excellence et la profondeur de la relation bilatérale permet aux deux pays d'être créatifs, innovateurs et avant-gardistes ;
 - mettre la richesse de la relation et la compréhension mutuelle au service des intérêts des deux pays et au-delà (intérêts régionaux) ;
 - identifier des axes prioritaires où les Etats-Unis peuvent apporter leur assistance (rédactions de lois, formations, etc.) ;
 - travailler pour l'élaboration d'un agenda de rencontres, de visite et de dialogue à plusieurs niveaux (des Chefs d'Etats, ministériels, parlementaires, etc.).

3. La Syrie :

- Mme *Cooper* a fait part des éléments ci-après :
 - les remerciements de son pays au Maroc pour la publication d'un communiqué officiel de condamnation et pour sa position de soutien aux Etats-Unis après l'attaque chimique du 21 août à *Ghouta*.
 - cette position marocaine démontre la connivence d'opinions et la profonde relation de confiance qui existent entre les deux partenaires sur des questions internationales importantes.
 - après avoir milité, tant au niveau national qu'international, pour une intervention militaire limitée en Syrie, le Président *Obama* a décidé de reporter le vote, au Sénat, de la résolution sur l'autorisation de l'utilisation de la force en Syrie, pour donner une chance au plan russe qui invite la Syrie à déclarer et à détruire son stock d'armes chimiques en contrepartie d'une suspension d'une éventuelle intervention militaire en Syrie.
 - les Etats-Unis restent toutefois fermes sur le fait que, tout accord avec la Syrie, doit nécessairement passer par une résolution contraignante du Conseil de Sécurité de l'ONU, et que l'utilisation répétée d'armes non-conventionnelles par le régime d'*Assad* ne peut demeurer impunie.
 - les américains suivront de près l'évolution de la coopération de la Syrie avec la communauté internationale et poursuivront leurs discussions avec leurs partenaires à ce sujet (Messieurs *John Kerry* et *Sergueï Lavrov* se réuniront le 12 septembre 2013 à Genève).
 - A cet égard, les Etats-Unis continueront à considérer le report du vote sur l'autorisation de la force en Syrie jusqu'à ce qu'une solution diplomatique voit le jour et aussi longtemps que le régime d'*Assad* fera preuve de bonne foi dans son acceptation du plan russe et dans sa collaboration avec la communauté internationale.
- Après ces éléments d'informations sur l'évolution de la position américaine, j'ai informé Mme *Cooper* des points suivants :
 - le Maroc estime que le régime d'*Assad* est responsables du massacre de *Ghouta* et des conséquences qui s'en sont suivies après l'utilisation d'armes chimiques interdites mondialement et considérée comme une ligne rouge pour l'ensemble de la communauté internationale ;
 - le Maroc a, en plus de la publication du communiqué officiel du 27 août 2013, également convoqué une réunion d'entretien (9 septembre 2013) avec les Ambassadeurs chinois, français et russe à Rabat, pour discuter des derniers développements en Syrie, dans le cadre des consultations engagées entre notre pays et les Membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU, en vue de parvenir à une position équilibrée vis-à-vis de la crise syrienne ;
 - la solution de la crise en Syrie ne peut être que politique à travers un dialogue sérieux et global et une bonne préparation de la réunion de *Genève II* ;
 - le Maroc poursuivra sa contribution aux efforts visant à alléger les conditions humanitaires difficiles des réfugiés syriens en vue de trouver une sortie de crise et de réaliser les aspirations du peuple syrien au changement, au progrès et à la démocratie ;

- la communauté internationale doit se responsabiliser et prendre des mesures de dissuasion nécessaires contre les auteurs de l'attaque de *Ghouta* et à les traduire devant la justice internationale, conformément au droit international.

4. La Question du Sahara marocain :

- Pour sa 1^{ère} visite au Maroc en tant que nouvelle responsable américaine pour les affaires nord-africaines, j'ai exposé et repassé en revue les derniers développements de la question du Sahara marocain, du point de vue multilatéral (ONU) et bilatéral (avec les Etats-Unis).
- Après mon exposé sur la question, Mme *Cooper* a reconnu et salué :
 - les efforts indéniables déployés résolument par le Maroc et les gains durables enregistrés dans tous les domaines critiques (droits de l'homme, renforcement les apports considérables de la Constitution de 2011, etc.) ;
 - le renforcement des efforts démocratiques grâce à une politique réformiste courageuse dirigée au plus haut niveau par SM le Roi, au Sahara comme dans le reste du territoire ;
 - la forte implication de tous les acteurs nationaux, et le renforcement qualitatif du cadre juridique national.

** Echéance de l'adoption de la résolution du Conseil de Sécurité sur le Sahara Marocain & Marche à suivre :*

- J'ai toutefois souligné à Mme *Cooper* que la période d'avril dernier a constitué une phase très critique dans la relation bilatérale, du fait que les Etats-Unis, par manque de communication et de consultations, ont surpris notre pays par leur intention de rédiger une résolution prévoyant un élargissement du mandat de la MINURSO.
- J'ai également ajouté que :
 - cette action unilatérale est en déphasage avec l'esprit et la nature de la dimension stratégique de la relation bilatérale et constitue un précédent inédit qui n'est pas digne de la profondeur du lien entre les deux partenaires et alliés ;
 - le *pen-holder* ne doit pas avoir de prise de position ou imposer la position nationale de son pays, mais doit refléter les échos des 15 Membres du Conseil de Sécurité en tenant compte de l'évolution dramatique du contexte régional et en respectant les paramètres précédemment agréés par le Conseil de Sécurité ;
 - en tant que Membre Permanent du Conseil de Sécurité, les États-Unis sont d'autant plus appelés à adopter une position stable et posée ;
 - le rôle important que doivent jouer les Ambassades des deux pays comme interlocuteurs de 1^{ère} ligne et comme interfaces de communication, en amont de la relation bilatérale ;
 - le Maroc salue la discussion téléphonique tenue entre *Sa Majesté le Roi* et le Président *Obama*, car il est aujourd'hui primordial d'entretenir des discussions et des consultations régulières entre les responsables des deux pays, et de se servir des erreurs du passé pour orienter le renforcement de la relation sur des bases saines, particulièrement dans le nouveau paysage politique et diplomatique marocain et américain.
- En réponse, Mme *Cooper* a tenu à exprimer ce qui suit :
 - elle reconnaît qu'il y a eu une maturation de la relation bilatérale depuis les événements d'avril dernier qui ont, au-delà du manque de communication, permis aux Etats-Unis et particulièrement le *Département d'Etat*, d'écouter et de comprendre la position du Maroc qu'ils s'engagent à respecter et débattre dans le cadre de réflexions conjointes (avant les échanges d'avril), y compris dans le cadre du *Dialogue stratégiques* ;
 - en raison de la profondeur de la relation, le Maroc et les États-Unis peuvent aujourd'hui transformer tout défi en opportunité de renforcement et de compréhension mutuelle ;
 - elle tient à rapporter la ferme volonté, décision et entière disposition de Washington à s'engager dans des relations basées sur davantage de communication, d'échanges d'information et de visites de responsables entre les deux capitales et ce, dans l'intérêt des deux pays ;

- dans ses nouvelles fonctions, elle se focalisera sur le volet du travail concerté et collectif mais aussi sur l'apport d'assistance aux pays de la région et particulièrement au Maroc en tant que partenaire régional privilégié.

▪ Toutefois, suite à mon exposé, Mme *Cooper* a rapporté ce qui suit :

*** Inclusion d'un mécanisme de monitoring international dans le mandat de la MINURSO :**

- La discussion américaine sur le monitoring international dans les Provinces du sud, ne dénotait pas d'une intention malveillante mais plutôt d'un intérêt pour un mécanisme « permettant d'obtenir une autre perspective », neutre et détachée de toute influence nationale.
- J'ai répondu que les Provinces du sud sont un territoire ouvert, de manière constante et sans entraves, aux diplomates des Ambassades des pays accrédités au Maroc, aux parlementaires étrangers, aux procédures spéciales onusiennes, aux médias, à la société civile et aux observateurs internationaux. Les rapports de ces derniers constituent un regard étranger et indépendant par excellence.
- J'ai attiré l'attention de Mme *Cooper* sur le paradoxe existant entre les flots d'informations émergents des Provinces du sud et le *blackout* intégral régnant dans les camps de *Tindouf* en Algérie, gérés par un groupe qui n'est en mesure de se conformer à aucun instrument juridiquement contraignant.
- J'ai signalé que la présence de monitorings internationaux illustre :
 - un manque de confiance envers le Maroc mais aussi envers un pays arabe et africain ;
 - un doute sur les capacités et aptitudes de notre pays à s'approprier de ses propres affaires internes et à faire respecter les droits humains sur l'ensemble de son territoire ;
 - une remise en cause de toute une décennie d'élaboration et de mises en œuvre de réformes au niveau national.

*** Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) :**

- Mme *Cooper* a rapporté les échos régnant à Washington et estimant que :
 - le CDNH ne jouit pas d'une grande visibilité aux Etats-Unis et qu'afin de se démarquer comme un mécanisme indépendant et crédible, le *Conseil* doit montrer et démontrer son indépendance d'opinion, son efficacité et sa capacité à imposer des actions au Gouvernement marocain ;
 - plus vite le Gouvernement marocain adopte les recommandations du CNDH, plus vite le CNDH impactera positivement l'opinion américaine.
- S'agissant d'une nouvelle structure dotée d'un mandat robuste, j'ai estimé qu'il faut donner au jeune CNDH la chance de faire ses preuves, et informé Mme *Cooper* que :
 - le travail du CNDH se caractérise par une indépendance d'analyse et de jugement et constitue un apport conséquent au débat démocratique, à la consolidation de l'Etat de droit, à la protection des droits de l'Homme et à l'indépendance de la justice, telles qu'érigées en valeurs fondamentales par Sa Majesté le Roi ;
 - dès sa création, le CNDH s'est empressé d'opérationnaliser ses des deux antennes régionales à *Laâyoune* et à *Dakhla* et de travailler interactivement avec les procédures spéciales du *Conseil des Droits de l'Homme* de l'ONU ;
 - le CNDH a été mandaté pour suggérer des amendements visant à se conformer aux normes internationales en matière de droits de l'homme et les garanties apportées par la nouvelle Constitution ;
 - il n'est pas sous l'influence du Roi mais jouit de l'oreille du Souverain, ce qui constitue un avantage majeur pour imposer des actions au Gouvernement et pour accélérer leur mise en œuvre ;
 - à titre d'exemple, le CNDH a publié, cette semaine, un rapport important sur la situation des migrants et des réfugiés au Maroc intitulé : « Etrangers et droits de l'Homme au Maroc : Pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle » et dont les recommandations ont été aussitôt appuyées non seulement par le Gouvernement mais également par SM le roi **Mohammed VI**.
- Mme *Cooper* a noté positivement et marqué son intérêt pour ces aspects du CNDH qu'elle invite vivement à développer. L'exemple migratoire montre en effet la capacité du CNDH et le rôle qu'il est amené à jouer dans la mise en œuvre d'actions cruciales et importantes au Maroc.

- Elle a invité à cet égard notre pays à assurer une meilleure vulgarisation et diffusion des rapports du CNDH afin qu'ils ne passent inaperçus aux yeux des *Think Tanks*, politiciens, législateurs et centres de décision américains.